

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.1/L.743  
1er décembre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 44 de l'ordre du jour

ETUDE COMPLETE DE LA QUESTION DES ZONES EXEMPTES D'ARMES  
NUCLEAIRES SOUS TOUS SES ASPECTS

Incidences administratives et financières du projet  
de résolution publié sous la cote A/C.1/L.734/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/L.734/Rev.1, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de faire reproduire le rapport spécial contenant l'étude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects 1/ sous forme de publication des Nations Unies et de lui donner la publicité la plus large possible dans autant de langues qu'il sera jugé souhaitable et réalisable.
2. Le Secrétaire général estime que le coût de l'impression de ce document en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) s'élèverait à 21 100 dollars. C'est pourquoi, si le projet de résolution A/C.1/L.734/Rev.1 était adopté, il faudrait ouvrir un crédit de 21 100 dollars au paragraphe C du chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977.

1/ A/10027/Add.1.